

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020 Salle communale

Présents : M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Céline BUSSEREAU - Mme Martine NATUREL - M. Alexandre HEDOIRE - M. Jean-Christophe BEQUIN - Mme Nathalie BECQUIN - Mme Micheline CUNSOLO - Mme Marie LAFITE - M. Guillaume PENNEL - M. Fabrice PEYROUTY - M. Laurent SABOURDIN - M. Sébastien TEYSSONNIER

Absents excusés : M. Edgard DORET (procuration à M. Pierre TUAL) - Mme Maxime PLAUD

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 juin 2020.

1. Vote des 2 taxes locales

Le taux des deux taxes locales reste identique à ceux de 2019 :

- taxe foncière (TF bâti) = 15,43 %,
- taxe foncière (TF non bâti) = 49,89 %.

2. Vote du budget

Le budget est présenté et les montants suivants sont votés :

- Dépenses - Recette de fonctionnement = 584 403,00 €
- Dépenses - Recette d'investissement = 438 646,24 €.

3. Eclairage public : 7 candélabres rue des Champs

Le montant de la participation de la commune s'élève à 5 183,41 €.

4. Eclairage public : 4 candélabres rue de l'Angin

Le montant de la participation de la commune s'élève à 3 772,31 €.

5. Convention de concession de places de stationnement

Une convention de concession de 15 places de stationnement, place du Coudrat, seront aménagées au niveau de la parcelle ZE 30 aux abords du futur cabinet médical.

6. Autorisation permanente de poursuite au comptable public

Le Conseil Municipal décide de donner une autorisation permanente de poursuite à Madame la Trésorière Principale de Saintes.

7. Convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2020

La commune s'engage à verser une contribution de 339,48 € (738 habitants x 0,46 € par habitant) pour l'année 2020.

La SPA s'engage à venir récupérer l'animal capturé dans un délai de 72 heures et le prendre en charge en fourrière.

8. Vote des subventions sollicitées

Il est procédé au vote des subventions suivantes :

Un Hôpital Pour les Enfants : 30 € ; France Alzheimer : 30 € ; Saujon Solidarité : 201,70 € ; Institut Bergonié : 50 € ; Fondation du Patrimoine : 75 €.

9. Amendes de police - Cheminements doux

Monsieur le Maire fait part de la réalisation de cheminements doux sur la rue du Rocher permettant une liaison douce entre une zone pavillonnaire et le groupe scolaire. Une demande de subvention à hauteur de 40 % est effectuée au titre du produit des amendes de police - cheminement doux sur le montant de 18 967,26 € HT.

10. Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations a titre onéreux - travaux sur voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire rappelle le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers. Le montant des devis s'élève à 51 597,70 € HT.

11. Adhésion à la mission optionnelle de remplacement et de renfort du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire fait part des missions optionnelles développées par le CDG et d'y faire appel pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires. Monsieur le Maire devra signer une convention de mise à disposition.

12. Référents alerte (remplace la délibération 2020/6 commissions communales)

M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Céline BUSSEREAU - M. Alexandre HEDOIRE.

13. Questions diverses

- Des travaux à effectuer (fossé) rue du Rocher et rue de l'Angin ; la société Gourbin a présenté un devis 1 310,27 € TTC.
- Il est demandé une place de stationnement par Monsieur Franchi pour installation d'un taxi devant l'école.
- Bibliothèque : la Mairie a repris la gestion de la bibliothèque depuis la mi-juin. Actuellement, il est procédé à un rangement et tri des livres. Il est recherché des bénévoles et du mobilier. La réouverture s'effectuera prochainement.
- Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la Mairie sont modifiés comme suit à partir du 1^{er} septembre 2020 :
 - Du lundi au jeudi : 8 h 00 à 12 h 00
 - Vendredi : 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00

La séance est levée à 22 heures et 05 minutes.